



Action A8 : Amélioration des connaissances relatives aux ressources alimentaires

La nature des proies consommées par les chauves-souris est grandement méconnue dans le domaine méditerranéen. Or, il est primordial de répondre à cette question (objectif n°1), car la conservation efficace des chauves-souris passe par la protection de leurs ressources trophiques. L'amélioration de la connaissance relative au régime alimentaire permettra l'élaboration de recommandations de gestions des terrains de chasse afin d'optimiser la disponibilité des proies.

Le premier volet de cette action consiste à analyser les fragments d'insectes retrouvés dans le guano de chauve-souris, en comparant visuellement les restes identifiables du guano avec des références entomologiques existantes, ou avec des macrophotographies de la collection de référence réalisée dans le cadre de l'étude. L'amélioration de la connaissance relative au régime alimentaire permettra ainsi de préserver les milieux naturels indispensables à la conservation des chiroptères en Camargue, comme les haies, les ripisylves et les prairies traditionnelles pâturées, riches en proies potentielles.

L'analyse des résultats montre que les deux espèces ont un régime alimentaire très différent. Le Grand Rhinolophe consomme principalement des Tipules (appelés dans le langage courant « Cousins »), des ichneumons, et des papillons ; tandis que le Murin à oreilles échancrées présente une consommation très importante d'araignées, totalement absentes du régime du Grand Rhinolophe. En fin d'été, les deux régimes alimentaires se diversifient avec l'apparition des Hémiptères en tant que proies, et des Odonates (libellules et demoiselles) pour le Murin à oreilles échancrées. D'autres proies sont également observées, comme les Coléoptères et d'autres familles de Diptères.

D'autre part, dans la zone couverte par le projet, il apparaît que la diminution des ressources alimentaires soit principalement liée à la modification des pratiques pastorales. En effet, l'élevage a vu apparaître de puissants produits vermifuges (de type Avermectine) dans le traitement antiparasitaire du bétail, entraînant la mortalité des insectes coprophages dans les pâtures. Le deuxième volet de l'action consiste donc à évaluer les effets des traitements antiparasitaires du bétail sur la faune coprophage et favoriser la mise en œuvre de traitements alternatifs respectueux de ces insectes, dont se nourrissent les chauves-souris (objectif n°2).

Cette évaluation est réalisée grâce à la capture d'insectes coprophages, selon deux protocoles :

- Le premier protocole (protocole 1) a pour objectif de caractériser la faune coprophage présente dans les déjections de troupeaux traités avec des traitements antiparasitaires ne contenant pas d'Avermectines ainsi que celle de troupeaux non traités lors des périodes auxquelles le Grand Rhinolophe se nourrit essentiellement de ce type de proies.
- Le deuxième protocole (protocole 2) vise à évaluer l'effet des modifications de traitements antiparasitaires administrés au bétail sur la faune coprophage.